

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 23 JUIN 2023

D2023-34
Rénovation énergétique
Assistance maîtrise d'ouvrage
Rénovation énergétique
mairie et école

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	18	23
Vote POUR	23	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
19 Juin 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

**Présents :** Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, , Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, , Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

**Absents Excusés :**

Roger THEVENOT (pouvoir à Michel BERTHET) ; Guy LONGEPierre (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER) ; Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice DUPONT) ; Alain HOUDINET (pouvoir à Marie-Bénédicte LEBEGUE) ; Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT)

Il est proposé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique et l'optimisation fonctionnelle des bâtiments communaux (mairie et écoles).

Un devis de l'entreprise ACS a été reçu pour un montant de 12 816 euros.

La préoccupation d'ACS est de répondre aux attentes du maître d'ouvrage : l'entreprise travaille avec tous les acteurs d'un projet sur une solution adaptée aux différentes contraintes et aux impératifs identifiés. Il n'existe pas de solution toute faite. Le projet fait ainsi l'objet d'une coproduction pendant laquelle ACS apporte son expérience et sa méthodologie afin de faire naître des solutions viables et durables respectant les enjeux de l'opération.

La plupart des études réalisées par ACS concernent des bâtiments propriétés des collectivités. ACS a l'habitude de travailler avec les élus, les services administratifs et les services techniques.

Ce projet peut être réalisé en plusieurs phases, le but étant d'ordonner ces travaux sans faire d'impairs. Le devis comporte à cet effet une tranche ferme sur l'état des lieux et la définition du besoin, et deux tranches optionnelles.

Après en avoir délibéré, à 23 POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE, le conseil municipal a décidé de donner son accord à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique de la mairie et des écoles et accepte le devis de l'entreprise ACS pour un montant de 10 680 euros HT soit 12 816 euros TTC.

La secrétaire de séance  
Valérie BOUILLOUX



Le Maire,  
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 30/06/2023

Acte affiché le 30/06/2023

Acte contresigné le 30/06/2023

Le Maire, Roger THEVENOT

